



Demande de prix

« Marché de services relatif aux études architecturales et suivi des travaux d'aménagement et d'équipement pour un bâtiment administratif/commissariat pilote »

MOR1605411-10048

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 31/08/2024

1 Objet de la demande

| | |
|---|-------------------------|
| OBJET DE LA DEMANDE | |
| Marché de services relatif aux études architecturales et suivi des travaux d'aménagement et d'équipement pour un bâtiment administratif/commissariat pilote | |
| REFERENCES ENABEL | MOR1605411-10048 |

2 Instructions aux soumissionnaires

| | |
|---|--|
| PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL | |
| NOM : | Afaf Chouaib |
| FONCTION : | Acheteuse publique |
| ADRESSE : | Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, Agdal- Rabat |
| E-MAIL : | procurement.maroc@enabel.be |

| | |
|---|--|
| Données relatives à la procédure | |
| RÉCEPTION DES OFFRES : | <p>L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 31/08/2024.</p> <p>La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises.</p> <p>Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours.</p> <p>Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 7 62-84-05-45 pour vous assurer que votre email a bien été reçu.</p> |
| DOCUMENTS À JOINDRE : | <ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identification complétée ;• Registre de commerce ou autre document démontrant le statut de la société ou bureau d'étude ;• Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion ;• Déclaration d'intégrité ;• Formulaire d'offre de prix complété et signé ;• Autorisation d'exercice de la profession d'architecte délivrée par l'administration compétente ;• Attestation d'inscription au tableau de l'Ordre national des architectes. |

| | |
|---------------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Curriculum vitae reprenant notamment le ou les diplômes dont le soumissionnaire est titulaire, ses qualifications professionnelles, ses expériences pertinentes ; • Minimum 5 attestations de référence/bonne exécution (signée par les clients du prestataire) pour des études architecturales relatives à la construction ou aménagement d'infrastructures pour des services publics accueillant des usagers (voir détail dans les termes de référence) ; • Une esquisse sommaire du projet (provisoire) ; • Un plan de situation du projet (provisoire) ; • Un plan de masse à une échelle adéquate (provisoire) ; • Estimations proposées pour le projet d'aménagement et le marché d'équipement (provisoire) ; • Un plan de travail décrivant le planning et la répartition des moyens humains et des moyens matériels (format A4, max. 2 pages) <p><u>Avant remise de son offre, il est recommandé au prestataire de faire une visite du site. La date et l'heure de cette visite vous sera communiqué plus tard, si vous souhaitez y assister, veuillez nous contacter via le numéro de téléphone suivant : 06 66 94 15 62, ou nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : procurement.maroc@enabel.be.</u></p> |
| <p>ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX</p> | <p>Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.</p> <p>Sont notamment inclus dans les prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion administrative et le secrétariat ; • Le déplacement, le transport et l'assurance ; • La documentation relative aux services, • Les honoraires ; • Les per diem éventuels ; • La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services ; • Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source ; • Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. <p>Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.</p> |
| <p>DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :</p> | <p>90 jours</p> |

3 Exécution

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ

| | |
|-----------------|--|
| NOM : | Malika AMENGAYE |
| FONCTION : | Assistante sociale au sein du projet BASMA |
| <u>E-MAIL :</u> | malika.amengaye@enabel.be |

| Données relatives à l'exécution | |
|--|---|
| Lieu | Les services seront exécutés à : <ul style="list-style-type: none"> - Ex-annexe administrative 1, située à Hassania 3, Mohammedia - Au domicile/ Bureau du prestataire |
| Durée/ Période d'exécution | La durée du marché est de 10 Mois, à partir du lendemain de l'envoi du courrier de conclusion du marché. Les prestations démarreront en principe en Septembre 2024. |

4 Termes de références

4.1 Contexte

4.1.1 Contexte global

La violence à l'encontre des femmes est un phénomène mondial qui touche toutes les sociétés.

Elle a été définie pour la première fois dans une instance internationale en 1993, à l'occasion de la Déclaration des Nations-Unies sur l'Élimination de la violence à l'égard des femmes, comme étant « tous (les) actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Le Maroc, conscient de l'ampleur de ce phénomène, a entamé plusieurs initiatives majeures à son niveau, comme la ratification de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) le 21 juin 1993, et l'adoption de plusieurs réformes législatives et institutionnelles pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Il s'agit notamment de la promulgation du Code de la Moudawana en 2004, reconnaissant l'importance d'instaurer une égalité et de faire valoir le droit des femmes, à un cadre juridique dédié à travers la Loi 103.13.

Cette Loi 103.13 constitue une grande avancée, offrant d'une part une définition claire sur les violences faites aux femmes, comme étant « Tout acte physique ou moral ou abstention basé sur la discrimination en raison du sexe, qui entraînent, des dommages corporels ou psychologiques, sexuels ou économiques pour les femmes », et en dressant d'autre part une typologie des différentes formes de violences :

- La violence physique : tout acte portant atteinte à l'intégrité physique de la femme, commis par quiconque, par tout moyen et n'importe où ;
- La violence sexuelle : tout acte ou exploitation à but sexuel ou commercial portant atteinte à la sainteté du corps de la femme, quel que soit la méthode utilisée ;
- La violence psychologique : tout propos dénigrant, méprisant, contrainte ou menace ou négligence ou privation abusive, touchant la dignité de la femme, sa quiétude ou lui causant une peur ou une terreur ;
- La violence économique : tout acte de nature économique ou financière qui touche aux droits sociaux ou économiques de la femme.

Enfin, les services de sécurité marocains, dans le cadre de l'exercice de leur fonction, ont souhaité établir une nouvelle nomenclature en intégrant les violences numériques en tant que nouvelle forme de violence émergente.

Les violences à l'égard des femmes et filles demeurent des problèmes importants au niveau de la société marocaine, et reste une préoccupation centrale du Gouvernement.

4.1.2 Contexte de la mission

Le projet «Basma d'Appui aux services de sécurité sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes », concerne principalement la contribution à l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences. Il s'agit d'un projet d'une durée programmée de 3 ans. L'ambition de ce projet est que « Les droits des femmes et des enfants au Maroc sont mieux respectés ».

L'ancrage du projet au niveau du Ministère de l'Intérieur (MI), et plus spécifiquement au niveau de la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) et de la Gendarmerie Royale (GR), vise à renforcer les services délivrés pour appuyer les femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG) par les services de sécurité. Une collaboration est prévue avec les services de la Police belge. En effet, le projet cherche à contribuer à l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violence à travers un appui aux mécanismes de prise en charge des femmes victimes, dont les mandats sont décrits dans la nouvelle « Loi 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes », adoptée en 2018. Le projet s'aligne également sur les mesures inscrites dans l'axe 4 de l'ICRAM2, touchant les violences faites aux femmes (Protection des femmes et renforcement de leurs droits), renforçant ainsi l'efficacité des efforts menés au niveau national.

Le projet permettra aux acteurs des services de sécurité d'améliorer la qualité de la réponse intégrée aux situations de violences et l'accompagnement des victimes. Les objectifs et les résultats attendus du projet sont les suivants :

Objectif spécifique : « Les femmes et filles victimes de violences bénéficient d'une réponse adéquate auprès des services de sécurité ».

Résultats attendus :

- R1. Les capacités des acteurs de sécurité sont renforcées pour une réactivité accrue, une meilleure gestion de l'accueil, de l'écoute, du soutien, de l'orientation des victimes et leur accompagnement.
- R2. Les services de sécurité assurent un meilleur suivi de la prise en charge des femmes et filles victimes de violences.

- R3. Les femmes victimes des VBG sont informées, sensibilisées et mieux prises en charge par les services de sécurité.
- R4. Le dialogue existant entre les acteurs des services de sécurité et les autres acteurs de prise en charge des femmes victimes de violences (santé, justice, hébergement d'urgence, société civile) est appuyé.

Ce projet est appelé à contribuer, in fine, à une meilleure prise en charge des femmes victimes de violences en appuyant les porteurs de devoirs à travers d'un ciblage spécifique de la DGSN, la GR et le MI. Ils bénéficieront d'un appui opérationnel et un accompagnement technique via des actions de renforcement de capacités pour fournir un service de qualité et de proximité aux victimes de violences basés sur le genre (VBG) et plus spécifiquement en matière d'accueil, d'écoute, du soutien, d'orientation et d'accompagnement. D'autre part, le projet contribuera aussi à accompagner les détenteurs de droits par une amélioration de l'information et de la sensibilisation des femmes victimes de VBG (droits et procédures). Ce projet portera une attention particulière sur la cyberviolence à l'encontre des femmes et des filles. Enfin, le projet permettra une meilleure mutualisation et capitalisation des acquis entre la DGSN, la GR et le MI. Le projet vise également la collaboration entre la Police intégrée belge et les services de la sécurité du Maroc pour la lutte contre les violences faites aux femmes et plus particulièrement pour la lutte contre la cyberviolence.

La mise en œuvre du projet contribuera à la promotion de l'égalité entre les sexes et au renforcement des droits fondamentaux des femmes. Elle s'appuie sur l'approche basée sur les droits humains, particulièrement par rapport aux droits des femmes et de l'approche genre, tels que reconnues par les instances internationales et conformément aux engagements du Maroc et de la Belgique.

4.2 Objet du marché

Il s'agit d'un marché de services relatif aux études architecturales et suivi des travaux d'aménagement et d'équipement pour un bâtiment administratif/commissariat pilote.

4.3 Objectifs

Ce marché concerne l'aménagement d'un bâtiment qui doit être conçu pour abriter un commissariat-pilote spécialisé dans les affaires de violences faites aux femmes et aux enfants. Il doit offrir un environnement sûr et accueillant, équipé des technologies les plus avancées pour assurer une réponse efficace aux besoins des usagers notamment les femmes et filles victimes de violence, en facilitant l'accès aux services de la police.

L'Adjudicataire devra donc concevoir -dans un bâtiment existant- un espace capable d'accueillir les fonctions décrites dans le programme du présent Cahier Spécial des Charges et être suffisamment flexibles et modulables pour pouvoir changer d'affectation en fonction de l'évolution des services et activités futurs.

L'enjeu est de créer un bâtiment intégré harmonieusement à son environnement pour en faire un véritable espace professionnel qualitatif et un exemple à suivre pour le développement des autres sites de cellule de prise en charge des femmes victimes de violences pour la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Calendrier prévisionnel de réalisation :

- Phase de conception : Septembre 2024.
- Phase de suivi des travaux : septembre 2024 à mars 2025.

Programme

Le projet implique la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement du commissariat pilote, conformément aux programme physique et spécifications techniques mentionnés ci-dessous :

Le programme détaillé est présenté dans le tableau ci-dessous :

| DESIGNATION | SURFACE UTILE EN M ² | NOMBRE | SURFACE TOTALE EN M ² |
|--|---------------------------------|--------|----------------------------------|
| Rez-de-chaussée | | | |
| Chef de la CPFVV | 30 comprenant un sanitaire | 01 | 30 |
| Suppléants au chef de la CPFVV | 15 | 01 | 15 |
| Section des violences corporelles | 15 | 02 | 30 |
| Section des violences sexuelles | 15 | 01 | 15 |
| Section des violences psychologiques | 15 | 01 | 15 |
| Bureau de permanence | 15 | 01 | 15 |
| Comptoir d'accueil | 06 | 01 | 06 |
| Borne de gestion de fil d'attente | | | |
| Banc d'attente | 03 | 01 | 03 |
| Espace de prise en charge des FVV (accueil / écoute / soutien et orientation) | 20 | 01 | 20 |
| Espace de jeux pour enfants | 10 | 01 | 10 |
| Kitchenette | 08 | 01 | 08 |
| Salle de prière | 15 | 01 | 15 |
| Sanitaire PMR | 05 | 01 | 05 |
| Sanitaire (Homme/Femme) | 08 | 01 | 08 |
| TOTAL | | | 195 |

| DESIGNATION | SURFACE UTILE EN M ² | NOMBRE | SURFACE TOTALE EN M ² |
|--|---|--------|----------------------------------|
| 1^{er} Etage | | | |
| Chef du groupe d'enquête | 30 comprenant un sanitaire | 01 | 30 |
| Adjoint du Chef du groupe d'enquête | 15 | 01 | 15 |
| Secrétariat du commissariat pilote | 15 | 01 | 15 |
| Section des violences économiques | 15 | 01 | 15 |
| Section de l'analyse criminelle et opérationnelle | 15 | 01 | 15 |
| Section d'intervention | 15 | 01 | 15 |
| Section des violences économiques | 15 | 01 | 15 |
| Bureau des archives | 15 | 01 | 15 |
| Local technique | 15 | 01 | 15 |
| Sanitaires (Hommes/Femmes) | 08 | 01 | 08 |
| TOTAL | | | 158 |
| AMENAGEMENT EXTERIEUR | | | |
| Parking | Mise à niveau des installations déjà existantes | | |
| Jardin | | | |
| Accès PMR | | | |

4.4 Compétences/Qualités requises

Le soumissionnaire doit disposer de compétences et d'expérience significative pour pouvoir exécuter le marché convenablement :

| | |
|----------------------------|---|
| Diplômes et certifications | Architecte/ |
| Expérience requise | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience significative dans la conception / Aménagement et le suivi de travaux de bâtiments administratifs ou autres ▪ Expérience dans la conception de structures sécurisées et confidentielles, garantissant la confidentialité et la sécurité des usagers. Ex : centre d'accueil, centre d'hébergement, hôpital, ou autre |

Les expériences requises pour un architecte chargé de l'aménagement du commissariat pilote dédié à la prise en charge des femmes victimes de violence peuvent inclure :

1. Expérience dans la conception de structures sécurisées et confidentielles, garantissant la confidentialité et la sécurité des victimes.
2. Capacité à concevoir des espaces accueillants pour des femmes vulnérables, éventuellement accompagnées des enfants.
3. Sensibilité aux questions de genre et de diversité, ainsi qu'à l'importance de créer des espaces inclusifs et adaptés aux besoins spécifiques de chaque individu.

4.5 La mission de l'Architecte

L'adjudicataire s'engage à fournir au Pouvoir Adjudicateur tous les services nécessaires pour réaliser l'ensemble des missions spécifiées ci-après, selon les directives données sur le site par le maître d'œuvre et dans les conditions et délais requis.

La mission confiée à l'Architecte comprend les éléments suivants :

| Phases | Contenu de la phase | | Délais Estimatifs | Livrables En format adéquate |
|---------------|---|-----------------|--------------------------|--|
| A | 1- Etudes d'esquisse sur la base du programme | ESQ | 2 semaines | Esquisse (ESQ) en 3D |
| | 2- Etudes d'avant-projet sommaire | APS | | Remise avant-projet sommaire (APS) |
| | 3- Etudes d'avant-projet détaillé | APD | | Remise avant-projet détaillé (APD) |
| B | 4- Dossier de consultation des Entreprises | DCE | 1 semaines | Dossier de consultation entreprise (DCE) |
| | 5. Assistance à la passation des marchés (aménagement & équipement) | PV d'évaluation | Selon la Procédure | Rapport de suivi des prestations |
| C | 6. suivi et contrôle des travaux d'aménagement | SCT | 08 Mois | -PVs de suivi des prestations et travaux -L'établissement des attachements et des décomptes |

| | | | | |
|---|--|------|-----------------|--|
| | 7. suivi et contrôle la fourniture et installation des équipements | SCF | 08 Mois | -PVs de suivi des prestations et travaux -L'établissement des attachements et des décomptes |
| D | 8. Assistance aux opérations de réception provisoire | AORP | Selon Procédure | -PVs Réception provisoire Marchés d'aménagements et installation matériels -L'établissement des attachements et des décomptes |
| | 9. Assistance aux opérations de réception définitive | AORD | Selon Procédure | -PVs Réception définitive Marchés d'aménagements et installation matériels -L'établissement des attachements et des décomptes |

4.6 Visites du chantier :

L'architecte et/ou son mandataire effectuera ses visites de chantier au minimum deux fois par mois. Ils ne pourront en aucun cas se faire représenter par un professionnel de compétences équivalentes, sauf validation exceptionnelle du pouvoir adjudicateur et de son partenaire. Les délais pour la réalisation des travaux d'aménagement et fournitures sont fixés à : huit mois (8 mois).

4.7 Etudes d'esquisse (ESQ) :

Les études d'esquisse ont pour objet de :

- Prendre connaissance et développer une analyse du programme,
- Visiter les lieux et analyser le site.
- Analyser les données administratives et les contraintes réglementaires.
- Analyser les données techniques.
- Analyser les données financières.
- Vérifier la compatibilité de la ou des solutions préconisées avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le Pouvoir adjudicateur et affectée aux travaux, équipements et fournitures.
- Dans le cadre de ces études d'esquisse, des réunions de concertation seront organisées avec le Pouvoir adjudicateur et ses partenaires.

4.8 Estimation financière des travaux

L'adjudicataire devra réaliser l'estimation sommaire des coûts des travaux d'aménagement et des fournitures et installation des équipements.

4.9 Assistance à la passation des marchés de travaux et des équipements :

- a- Consultation des entreprises :
 - Proposition au Pouvoir adjudicateur des critères de sélection et d'attribution à insérer dans le CSC
 - Préparation, s'il y a lieu, de la sélection des candidats, établissement d'un rapport d'analyse technique des candidatures et proposition de sélection au Pouvoir adjudicateur
 - Le cas échéant, réponses aux questions techniques posées par les entreprises suivant les modalités définies avec le Pouvoir adjudicateur
 - Préparer la consultation des entreprises de manière telle que celles-ci puissent présenter leurs offres en toute connaissance de cause, sur la base d'un dossier constitué des pièces administratives et techniques prévues au contrat.

- b- Evaluation des offres/marché des travaux d'aménagement et d'équipement :
 - Dans le cadre des compétences reconnues à l'Adjudicataire par les règles de l'art et détaillées dans le contenu des missions précédentes :
 - Analyser les offres des entreprises, s'il y a lieu les variantes à ces offres ;
 - Procéder à la vérification de la conformité des réponses aux documents de la consultation ;
 - Analyser les méthodes ou solutions techniques en s'assurant qu'elles sont assorties de toutes les justifications et avis techniques, en vérifiant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions normalement décelables par un homme de l'art ;
 - Établir un rapport d'analyse comparative proposant les offres susceptibles d'être retenues, conformément aux critères de jugement des offres
 - Etablissement d'un rapport comparatif d'analyse technique et financière des offres et, s'il y a lieu, de leurs variantes.
 - Proposition d'une liste d'entreprises susceptibles d'être retenues (techniquement et économiquement la plus avantageuse).

4.10 Suivi de l'exécution des marchés d'aménagement et fourniture et installation des équipements :

Le suivi de l'exécution des marchés a pour objet de :

- S'assurer que les documents d'exécution ainsi que les ouvrages / fourniture en cours de réalisation respectent les études effectuées
- S'assurer que les documents à produire par le ou les entrepreneurs, en application du ou des contrats de travaux, sont conformes aux dits contrats et ne comportent ni erreur, ni omission, ni contradiction normalement décelable par un homme de l'art

- S'assurer que l'exécution des travaux est conforme aux prescriptions du ou des contrats de travaux ou fourniture, en ce qui concerne l'application effective des plans et CSC.
- Établir tout procès-verbal nécessaire à l'exécution des contrats (aménagement et équipements)
- Informer systématiquement le Pouvoir adjudicateur sur l'état d'avancement et de prévision des travaux, services et fourniture fournis par les entreprises
- Vérifier les états d'acomptes et livrables établis par les entreprises
- Donner un avis au Pouvoir adjudicateur sur les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur en cours d'exécution des travaux et fourniture et installation des équipements
- Assister le Pouvoir adjudicateur en cas de litige sur l'exécution ou le règlement des travaux, services et fournitures

4.11 Assistance aux Opérations de Réception (AOR) :

Lors des phases de Réceptions Provisoires et Définitives des Ouvrages, l'adjudicataire sera chargé des missions suivantes :

- L'établissement des procès-verbaux nécessaires jusqu'à la levée complète des réserves par les entreprises ;
- La vérification des états quantitatifs définitifs établis par les entreprises nécessaires à l'établissement des décomptes/ Factures X et derniers des entreprises ;
- L'établissement du rapport d'achèvement des travaux et fournitures et de fin de chantier.

Dans le cadre de ces études d'APD, des réunions de concertation sont organisées avec le Pouvoir adjudicateur où seront fournies des explications sur les options architecturales, techniques et économiques proposées.

4.12 Livrables :

Le prestataire remettra à Enabel comme livrable :

- Esquisse (ESQ) pour chaque site pilote en 3D
- Remise avant-projet sommaire (APS) pour chaque site pilote
- Remise avant-projet détaillé (APD) pour chaque site pilote
- Dossier de consultation entreprise (DCE)
- PVs de suivi des prestations et travaux
- PVs Réception provisoire Marchés d'aménagements et installation matériels
- PVs Réception définitive Marchés d'aménagements et installation matériels

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

Pour chaque commande, l'adjudicataire envoie la facture (en un seul exemplaire original) à l'adresse suivante :

A l'attention de Madame Rkia EL BADRI, Contrôleur de Gestion du Projet Basma

rkia.elbadri@enabel.be

Projet Basma/Enabel

1ètages,73, Avenue Fal Ould Oumeir Agdal

10 090 Rabat-Maroc

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en **dirhams marocains**

Afin que Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA dans les plus brefs délais, deux exemplaires originaux de la facture proforma en TTC seront transmis dès la notification de la conclusion du marché.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire.

Le paiement sera effectué en plusieurs tranches après réception et acceptation des livrables de chaque phase faisant l'objet d'une tranche de paiement, selon la chronologie suivante :

| Phases | Contenu de la phase pour chaque Site | Taux d'honoraires % | Livrables par site | Nombre d'exemplaires à fournir |
|---------------|---|----------------------------|--|---------------------------------------|
| A | 1- Etudes d'esquisse sur la base du programme | 40% | Esquisse (ESQ) pour chaque site pilote en 3D | 03 exp |

| | | | | |
|---|---|-----|--|--------|
| | 2- Etudes d'avant-projet sommaire | | Remise avant-projet sommaire (APS) pour chaque site pilote | 03 exp |
| | 3- Etudes d'avant-projet détaillé | | Remise avant-projet détaillé (APD) pour chaque site pilote | 03 exp |
| B | 4- Dossier de consultation des Entreprises | 10% | Dossier de consultation entreprise (DCE) | 2exp |
| | 5. Assistance à la passation des marchés (aménagement & équipement) | | Rapport de suivi des prestations | 2exp |
| C | 6. suivi et contrôle des travaux d'aménagement | 40% | PVs de suivi des prestations et travaux | 03 exp |
| | 7. suivi et contrôle la fourniture et installation des équipements | | PVs de suivi des prestations et travaux | 03 exp |
| D | 8. Assistance aux opérations de réception provisoire | 5% | PVs Réception provisoire Marchés d'aménagements et installation matériels | 3 exp |
| | 9. Assistance aux opérations de réception définitive | 5% | PVs Réception définitive Marchés d'aménagements et installation matériels | 3 exp |

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel ([prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

6.1 Fiche d'identification

6.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

| | | |
|---|---------------|--|
| I. DONNÉES PERSONNELLES | | |
| NOM(S) DE FAMILLE ¹ | | |
| PRÉNOM(S) | | |
| DATE DE NAISSANCE | | |
| JJ MM AAAA | | |
| LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE) | | PAYS DE NAISSANCE |
| TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ | | |
| CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³ | | |
| PAYS ÉMETTEUR | | |
| NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ | | |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴ | | |
| ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE |
| RÉGION ⁵ | PAYS | |
| TÉLÉPHONE PRIVÉ | | |
| COURRIEL PRIVÉ | | |
| II. DONNÉES COMMERCIALES | | Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels. |

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

| | |
|--|--|
| <p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE?</p> <p style="text-align: center;">OUI NON</p> | <p>NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)</p> <p>NUMÉRO DE TVA</p> <p>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</p> <p>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE PAYS</p> |
| <p>DATE</p> | <p>SIGNATURE</p> |

6.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

| | | | | |
|---|-------------------|------------------|------|-----|
| NOM OFFICIEL ⁶ | | | | |
| NOM COMMERCIAL (si différent) | | | | |
| ABRÉVIATION | | | | |
| FORME JURIDIQUE | | | | |
| TYPE | A BUT LUCRATIF | | | |
| D'ORGANISATION | SANS BUT LUCRATIF | ONG ⁷ | OUI | NON |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ⁸ | | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant) | | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | VILLE | PAYS | | |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | JJ | MM | AAAA | |
| NUMÉRO DE TVA | | | | |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL | | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE | | |
| PAYS | TÉLÉPHONE | | | |
| COURRIEL | | | | |
| DATE | CACHET | | | |

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

| | |
|---|--|
| SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | |
|---|--|

6.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

| | | | |
|--|----------------------|--------------|-------------|
| NOM OFFICIEL¹⁰ | | | |
| ABRÉVIATION | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹ | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE | | | |
| (le cas échéant) | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | VILLE | PAYS | |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | JJ | MM | AAAA |
| NUMÉRO DE TVA | | | |
| ADRESSE OFFICIELLE | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE | |
| PAYS | TÉLÉPHONE | | |
| COURRIEL | | | |
| DATE | CACHET | | |
| SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | | | |

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

6.2 Formulaire d'offre – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché **MOR1605411-10055** et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

| Phases | Contenu de la phase pour chaque Site | Unité | Quantité | Montant unitaire HTVA (En MAD) | Montant forfaitaire (en MAD HT) |
|---|---|--------------|-----------------|---------------------------------------|--|
| A | 1- Etudes d'esquisse sur la base du programme | Forfait | 1 | | |
| | 2- Etudes d'avant-projet sommaire | | | | |
| | 3- Etudes d'avant-projet détaillé | | | | |
| B | 4- Dossier de consultation des Entreprises | Forfait | 1 | | |
| | 5. Assistance à la passation des marchés (aménagement & équipement) | | | | |
| C | 6. suivi et contrôle des travaux d'aménagement | Forfait | 1 | | |
| | 7. suivi et contrôle la fourniture et installation des équipements | | | | |
| D | 8. Assistance aux opérations de réception provisoire | Forfait | 1 | | |
| | 9. Assistance aux opérations de réception définitive | Forfait | 1 | | |
| Total HT (en MAD) | | | | | |
| Taux ... % et Montant TVA (en MAD) | | | | | |
| Montant total TTC (en MAD) | | | | | |

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

Signature

.....

6.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** , c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019- [prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf \(enabel.be\)](#) ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [fraud_policy_fr_final.pdf \(enabel.be\)](#);
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le

cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

6.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

6.5 Fiche signalétique financière

| | | | |
|---------------|--|-------------|--|
| INTITULE (1) | | | |
| ADRESSE | | | |
| COMMUNE/VILLE | | CODE POSTAL | |
| PAYS | | | |
| CONTACT | | | |
| TELEPHONE | | TELEFAX | |
| E - MAIL | | | |

| | | | |
|-----------------------|------------|-------------|--|
| BANQUE | | | |
| (2) - - | | | |
| NOM DE LA BANQUE | | | |
| ADRESSE (DE L'AGENCE) | | | |
| COMMUNE/VILLE | | CODE POSTAL | |
| PAYS | | | |
| NUMERO DE COMPTE | | | |
| IBAN (3) | | | |
| NOM SIGNATAIRES | NOM PRENOM | FONCTION | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

REMARQUES:

| |
|---|
| CACHET de la BANQUE + SIGNATURE du REPRESENTANT DE LA BANQUE (les deux obligatoires) |
|---|

| |
|--|
| DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE (Obligatoire) |
|--|

- (1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.*
- (2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous « INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE » et « BANQUE ». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas*
- (3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.*